NAME
NOM

No. 021

Julien et Julien, avocat
de Henri Hébert.

Succession Philippe Hébert

D-1,1
à
D-1,59
D2,1

Archives de la Ville de Montréal

TELEPHONE: LANCASTER 5281
" " 5282

84, RUE NOTRE-DAME OUEST

P-1,1

MONTRÉAL, 13 février 19 31

M La Succession Philippe Hébert
1238 Labelle

DOIT À ROBILLARD, JULIEN, ALLARD & JULIEN

AVOCATS

1929 9 août	Consultation et avis d'avoir à quitter les lieux loués dans les 3 jours et signification par ministère d'huissier Re Arthur Reeves-	$5.00
Décembre	Lettre à Georges Pelletier, réclamation de $15.00 sur chèque; entrevue avec Mme Pelletier; téléphone à M.Rolland; rédaction du bail sous seing privé, signature de Mme Pelletier reçue; envoi du bail à M.Rolland;	5.00
1930 30 septembre	Consultation au sujet de bronze brisé en douane;	3.00
"	Consultation et avis d'avoir à quitter les lieux loués dans les trois jours et signification par ministère d'huissier Re Rodolphe Fontaine dit Bienvenue, 3-a rue Ste Julie;	5.00
		$ 18.00

Archives de la Ville de Montréal

D-1,2

TELEPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL, 13 février 19 31

M La Succession Philippe Hébert,
1238 Labelle,

DOIT A ROBILLARD, JULIEN & JULIEN

AVOCATS

			$ 18.00
20	décembre	Consultation et avis d'avoir à quitter les lieux loués dans les trois jours et signification par ministère d'huissier Re Ed.Bacon, 3 rue Ste Julie (en arrière)	5.00
1931 10	janvier	Consultation et avis d'avoir à quitter les lieux loués dans les trois jours et signification par ministère d'huissier Re Hum Lee, 5 Place Christin;	5.00
			$ 28.00
1930 22	novembre	Consultation et avis d'avoir à quitter les lieux loués dans les trois jours et signification par ministère d'huissier Re Hum Lee, 5 Place Christin;	5.00
			$ 33.00

Archives de la Ville de Montréal

D-1,3

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 28 juin, 1933

Attention M.Henri Hébert- R.C.A.,

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état des comptes du mois de juin courant.

Le 7 juin, remise du chèque de Atlantic Grocery Store, loyer de juin-	$ 100.00
Le 16 juin- remise du chèque de Montreal Light Heat & Power, loyer de juin-	150.00
Sous pli le chèque de la Wellington Shoe Store, loyer de juin de Harry Cohen-	100.00
Sous pli également mon chèque personnel au montant de $9.00, balance du loyer d'avril de MM.Bilodeau, Place Christin-	9.00
	$359.00

Les frais d'administration du mois courant s'élèvent à la somme de $25.13. Cette somme, jointe à la balance due des frais d'administration de mai $34.72, forme un total de $59.55.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

29 juin 1933

Archives de la Ville de Montréal

D-1,21

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 5 juillet, 1933

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

J'ai le plaisir de vous mettre sous pli le chèque de Atlantic Grocery Store, au montant de $100.00, en paiement du loyer du mois de juillet.

Vous trouverez également sous pli le compte de M. Albert Dyotte, au montant de $100.00, pour travaux faits aux numéros 1835-1843 de l'avenue Mont-Royal. Ayez donc l'obligeance de me faire tenir votre chèque par le retour du courrier ou, si vous le préférez, vous pouvez l'envoyer directement à M. Dyotte.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,5

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 25 juillet 1933

Attention M.Henri Hébert-R.C.A.,

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état des comptes du mois de juillet courant.

Le 6 juillet, remise du chèque de Atlantic Grocery Store, loyer de juillet-	$100.00
Le 19 juillet, remise du chèque de la Wellington Shoe Store, loyer de juillet de Harry Cohen-	100.00
Sous pli le chèque de Montreal Light Heat & Power, loyer de juillet-	150.00
	$350.00

Les frais d'administration du mois courant s'élèvent à la somme de $24.80.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

Reçu chèque 10470
27 juillet 1933

Archives de la Ville de Montréal

D-1,6

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 1er Août 1933

Messieurs, —

Sous-pli le chèque de la M.L.N.
*P. au montant de $150.00 en paiement
du loyer d'août courant. Magasin
1829 Mt-Royal.

Votre dévoué
Maurice Julien

POUR DEPOT
Succession PHILIPPE HEBERT

Archives de la Ville de Montréal

D-17

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL,
26 août, 1933

ATTENTION M.HENRI HEBERT, R.C.A.

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois d'août courant.

Le 30 juillet, remise du chèque de la Montreal Light Heat & Power, loyer d'août	$150.00
Le 7 août, remise du chèque de Atlantic Grocery Store, loyer d'août	100.00
Sous pli deux chèques de Wellington Shoe Stores, au montant de $50.00 chacun, l'un payable le 28 courant et l'autre le 4 septembre prochain, loyer du mois d'août	100.00
	$350.00

Les frais d'administration du mois courant s'élèvent à la somme de $24.50. J'ai dû payer à M. J.W.Bastien, pour réparation d'un renvoi d'évier au dessus du No.1843 Ave Mont-Royal, $2.90. Auriez-vous l'obligeance de m'envoyer votre chèque pour le total de ces deux sommes, savoir $27.40.

Vous trouverez également sous pli le chèque de Wellington Shoe Store, au montant de $100.00, pour le loyer du mois de septembre prochain, ce chèque payable le 18 septembre.

J'espère que le tout est à votre satisfaction.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

ch 10486
28 août 1933

Archives de la Ville de Montréal

D-1,8

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 2 septembre, 1933

M.Henri Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Cher Monsieur:-

Re L.H.BUROCHER

Veuillez trouver, sous pli, deux chèques du syndic J.O.Bonnier, dont l'un au montant de $350.00 et l'autre de $44.62, en règlement de votre réclamation en cette affaire.

Vos dévoués,

JULIEN & JULIEN,

Par

Archives de la Ville de Montréal

D.-1,9

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 16 septembre, 1933

ATTENTION M.HENRI HEBERT,R.C.A.,

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois de septembre courant:

Le 26 août 1933, remise du chèque de Wellington Shoe Store, pour loyer du mois de septembre-	$ 100.00
Le 2 septembre, remise de deux chèques de M.J.O.Bonnier,syndic,dont l'un de $350.00 en date du 1er septembre et l'autre de $44.62,en date du 2 septembre 1933,dans l'affaire Durocher-	394.62
Le 6 septembre, remise du chèque de Atlantic Grocery Store, loyer de septembre-	100.00
Sous pli chèque de Montreal Light Heat & Power, loyer de septembre-	150.00
	$744.62

Les frais d'administration du mois courant s'élèvant à la somme de $52.00.

Votre bien dévoué,

Maurice Julien
par J.A.J.

J/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,10

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 30 octobre, 1933

Attention M.Henri Hébert,R.C.A.,

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois d'octobre courant:-

Le 5 octobre- Remise du chèque de Atlantic Grocery Store, loyer d'octobre-	$100.00
Le 14 octobre- Remise du chèque de Montreal Light Heat & Power Cons., loyer d'octobre-	150.00
Le 30 octobre- Remise du chèque de Wellington Shoe Store, loyer d'octobre-	100.00
	$350.00

Les frais d'administration pour le mois de septembre s'élevaient à la somme de $52.08, et ceux du mois courant sont de $24.50, formant un total de $76.58.

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

B 73.50

Archives de la Ville de Montréal

D-1,11

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 22 novembre, 1933

Attention M.Henri Hébert,R.C.A.,

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois de novembre courant.

Le 7 novembre- Remise du chèque de Atlantic Grocery, loyer de novembre	$100.00
Le 17 novembre- Remise du chèque de M.L.Heat & Power, loyer de novembre	150.00
Le 22 novembre-Remise du chèque de Wellington Shoe Stores, loyer de novembre	100.00
	$350.00

Les frais d'administration pour le mois d'octobre s'élevaient à la somme de $24.50 et ceux du mois courant sont également de $24.50, formant un total de $49.00.

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,12

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 27 décembre, 1933

Attention M.Henri Hébert, R.C.A.,

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois de décembre courant:

Le 7 décembre- Remise du chèque de Atlantic Grocery, loyer de décembre-	$100.00
Le 19 décembre- Remise du chèque de M.L.Heat & Power, loyer de décembre-	150.00
Le 27 décembre- Remise du chèque de Wellington Shoe Stores, loyer de décembre-	100.00
	$350.00

Les frais d'administration pour les mois d'octobre et novembre s'élevaient à la somme de $49.00 et ceux du mois courant sont de $24.50, formant un total de $73.50.

Veuillez agréer mes meilleurs souhaits de Bonne et Heureuse année, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D1,13

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 16 janvier, 1934

M. Henri Hébert, R.C.A.,
1238 rue Labelle,
VILLE

Cher Monsieur Hébert:-

Vous trouverez, sous pli, deux chèques acceptés de Wellington Shoe Stores, l'un au montant de $25.00 et l'autre au montant de $35.00, en acompte sur le loyer de décembre dernier. M. Mendel me promet payer la balance de loyer de décembre: $40.00, lundi prochain. Il paiera le loyer du mois de janvier le lundi suivant, le 29 courant.

Dans les circonstances, j'ai cru qu'il était préférable d'accepter cet arrangement. J'espère que vous en serez satisfait.

Veuillez me croire,

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

J/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,14

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 23 janvier, 1934

M.Henri Hébert,R.C.A.,
1238 rue Labelle,
VILLE

Cher Monsieur:-

Vous trouverez, sous pli, un chèque de Wellington Shoe Stores, au montant de $40.00, en paiement de la balance d'un chèque de $100.00,daté le 31 décembre 1933, donné en paiement du loyer de décembre dernier du magasin portant le No.1827 avenue Mont-Royal Est.

En déposant ce chèque à votre banque,veuillez donc y attacher le chèque de $100.00.

Monsieur Mendel,de la Wellington Shoe Stores, que j'ai vu aujourd'hui, me promet un paiement en acompte du loyer du mois de janvier,pour lundi prochain.

Veuillez accepter mes meilleures salutations, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D.1,15

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 31 janvier, 1934

ATTENTION M.HENRI HEBERT,R.C.A.,

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois de janvier courant:

Le 11 janvier:- Remise du chèque de Atlantic Grocery Store,loyer de janvier:	$100.00
Le 20 janvier:- Remise du chèque de Montreal Light Heat & Power Cons., loyer de janvier	150.00
Le 31 janvier:- Remise du chèque de Wellington Shoe Stores, acompte loyer de janvier	25.00
	$275.00

Les frais d'administration pour le mois de janvier courant s'élèvent à la somme de $19.25,sur laquelle je reconnais avoir reçu un acompte de $3.08 ,laissant une différence encore due de $16.17.

Veuillez agréer mes meilleures salutations,et me croire

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Payé 2 Fév 1934
ch. 10604 -

Archives de la Ville de Montréal

P-1,16

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 6 février, 1934

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, sous pli, deux chèques dont l'un de Atlantic Grocery Stores au montant de $100.00, étant le loyer de février courant, et l'autre de Wellington Shoe Stores, au montant de $25.00, acompte sur le loyer de janvier pour le locataire Cohen, laissant une balance de $50.00 pour janvier 1934.

M. Mendel, de la Wellington Shoe Stores, m'a promis de régler les arrérages de loyer par versements hebdomadaires.

Espérant que le tout est à votre satisfaction, veuillez me croire,

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,17

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 28 février, 1934

ATTENTION M.HENRI HEBERT,R.C.A.

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous,l'état de compte du mois de février courant:

Le 6 février- Remise du chèque de Atlantic Grocery,loyer de février-	$100.00
Le 6 février- Remise du chèque de Wellington Shoe Stores,a/c loyer de janvier	25.00
Le 8 février- Remise du chèque de Montreal L.Heat & Power, loyer de février-	150.00
Le 13 février- Remise du chèque de Wellington Shoe Stores, a/c loyer de janvier-	25.00
Le 20 février- do balance loyer de janvier	25.00
Ci-inclus chèque de Wellington Shoe Store, acompte loyer de février-	25.00
	$350.00

Les frais d'administration,pour le mois de février courant,s'élèvent à la somme de $24.50.Annonces pour location du magasin 1827 Mont-Royal Est,dans le journal "La Presse",du 7 au 13 février inclusivement,6 insertions consécutives $2.16, de même que dans le journal "Montreal Daily Star" du 27 février au 5 mars inclusivement,$3.60, le tout se totalisant à la somme de $30.26.

Veuillez agréer mes meilleures salutations,et me croire

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

P-1,18

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 6 mars, 1934

ATTENTION M.HENRI HÉBERT, R.C.A.,

La Succession Philippe Hébert
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Veuillez trouver, sous pli, le chèque de Wellington Shoe Stores, au montant de $25.00, acompte du loyer de février dernier.

Avec l'expresssion de mes meilleurs sentiments, je vous prie de me croire

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,19

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 13 mars, 1934

La Succession Philippe Hébert
1238 rue Labelle
VILLE

Messieurs:-

Je vous mets, sous pli, le chèque de Wellington Shoe Stores, au montant de $25.00, acompte du loyer de février dernier.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,20

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL. 20 mars, 1934

La Succession Philippe Hébert
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Sous pli le chèque de Wellington Shoe Stores, au montant de $25.00, représentant la balance du loyer de février 1934.

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,21

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 27 mars, 1934

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
Ville

Messieurs:-

Je vous mets sous pli le chèque de Wellington Shoe Stores, au montant de $25.00, acompte sur loyer de mars 1934.

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,22

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 31 mars, 1934

Attention M.Henri Hébert,R.C.A.,

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois de mars courant:

6 mars:- Remise du chèque de Wellington Shoe Store,a/c loyer de février-	$ 25.00
6 mars:- Remise du chèque de Atlantic Grocery, loyer de mars-	100.00
8 mars:- Remise du chèque de M.L.Heat & Power, loyer de mars-	150.00
13 mars:-Remise du chèque de Wellington Shoe Store, a/c loyer de février-	25.00
20 mars:- do do balance loyer de février-	25.00
27 mars:- do do a/c loyer de mars-	25.00
	$ 350.00

Les frais d'administration,pour le mois de mars courant, s'élèvent à la somme de $24.50. Cette somme,jointe à celle de $30.26,-frais d'administration et déboursés pour le mois de février,- forme un total de $54.76.

Veuillez agréer mes meilleures salutations,et me croire

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,23

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 4 avril, 1934

SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Sous pli le chèque de Wellington Shoe Stores, au montant de $25.00, acompte loyer de mars.

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D.-1,24

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 10 avril, 1934

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Sous pli le chèque de Wellington Shoe Stores au montant de $25.00, acompte sur loyer de mars dernier.

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,25

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL. 16 avril, 1934

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Sous pli le chèque de Wellington Shoe Stores, au montant de $25.00, représentant la balance du loyer de mars 1934.

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1.26

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 23 avril, 1934

LA SUCCESSION PHILIPPE HÉBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois d'avril courant:

Remises de chèques:-

3 avril-	Wellington Shoe Store	a/c loyer de mars	$ 25.00
10 "	do	do	25.00
16 "	do	balance do	25.00
10 "	Atlantic Grocery Store, loyer d'avril		100.00
18 "	Montreal Light Heat & Power Consolidated-		150.00
23 "	Wellington Shoe Store, loyer d'avril par 4 chèques payables respectivement les 23, 30 avril, 7 et 14 mai 1934-au montant de $25.00 chacun-		100.00
			$ 425.00

Les frais d'administration pour le mois d'avril courant s'élèvent à la somme de $29.75. Cette somme, jointe à celle de $24.50 pour frais d'administration du mois de mars, forme un total de $54.25.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D.1,27

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 23 mai, 1934

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous l'état de compte du mois de mai courant:

Remises de chèques:-

Le 2 mai-	Lesser's (loyer de mai)	$45.00
Le 9 "	Atlantic Grocery (loyer de mai)	100.00
Le 23 "	Montreal Light Heat & Power (loyer de mai)	150.00
		$295.00

Les frais d'administration sont:

Pour le mois de mars 1934	$24.50
Pour le mois d'avril "	29.75
Pour le mois de mai courant	22.75
Le tout formant un total de	$77.00

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

19 L2 8.50

MJ/V

ch 10651 7 juin 1934

Archives de la Ville de Montréal

D-1,28

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 21 juin, 1934

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessus, l'état de compte du mois de juin courant:

Remises de chèques:-

Le 8 juin	Atlantic Grocery (loyer de juin)	$100.00
Le 15 "	Lesser's (loyer de juin)	75.00
Le 21 "	Montreal Light Heat & Power (loyer de juin)	150.00
		$325.00

Les frais d'administration pour le mois de juin s'élèvent à la somme de $22.75.

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

ch. 10695
22/juin/34

Archives de la Ville de Montréal

D-1,29

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 23 juillet, 1934

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez ci-dessous l'état de compte du mois de juillet courant:

Remises de chèques:-

Le 10 juillet-	Lesser's (loyer de juillet)	$75.00
Le 10 juillet-	Atlantic Grocery, do	100.00
Le 23 juillet-	Montreal Light Heat & Power (loyer de juillet)	150.00
Le 23 juillet-	Mme Vve E.Lemay (a/c loyer février 1934)	5.00
		$330.00

Les frais d'administration pour le mois courant s'élèvent à la somme de $23.10, plus $2.25 payés à M.Albert Dyotte électricien, pour réparations dans l'éclairage des vitribes au No.1827 avenue Mont-Royal Est, le 9 mai dernier,(facture No.1)- formant un total de $25.35.

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

ch 10714
25 juillet 1934

Archives de la Ville de Montréal

D-1,30

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 10 septembre, 1934

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
P.Q.

Messieurs:-

Vous trouverez ci-dessous l'état de compte du mois d'août dernier:

Remises de chèques:-

8 août	Atlantic Grocery (loyer d'août)		$100.00
8 "	Lesser's	do	75.00
23 "	M.L.H.& Power	do	150.00
10 sept.	Dame Vve E.Lemay, balance loyer de février $14.00, a/c loyer mars $16.00		30.00
			$355.00

Les frais d'administration pour le mois d'août s'élèvent à la somme de $24.85.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

P.S. Egalement sous pli le chèque de Atlantic Grocery Store au montant de $100.00, loyer de septembre. Ce chèque n'apparait pas à l'état de compte ci-dessus mais sera de l'état de compte du mois de septembre.

M.J.

Archives de la Ville de Montréal

D-1,31

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 25 septembre, 1934

La Succession Philippe Hébert,
1238 Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez ci-dessous l'état de compte du mois de septembre courant.

Remises de chèques:-

10 septembre-	Atlantic Grocery (loyer de septembre)	$100.00
19 "	M.L.H. & Power, do	150.00
25 "	Dame Vve E.Lemay(balance loyer de mars $4.00 et $6.00 a/c avril)	10.00
25 "	Lesser's (loyer de septembre)	75.00
		$335.00

Vous remarquerez que M.Lesser a payé son loyer par deux chèques de $37.50 chacun, dont l'un payable ce 25 septembre et l'autre le 29 septembre courant.

Les frais d'administration pour le mois de septembre courant s'élèvent à la somme de $23.45.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Ch 10763
25 Sept 34

Archives de la Ville de Montréal

D-1,32

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 9 octobre, 1934

M.Henri Hébert, R.C.A.,
1238 Labelle,
VILLE

Cher Monsieur Hébert:-

Vous trouverez sous pli le chèque de Atlantic Grocery, au montant de $100.00, en paiement du loyer d'octobre 1934.

Mme Lemay veut savoir où elle en est au sujet du paiement de son loyer et me demande un état de compte à date. Auriez-vous l'obligeance de me dire si vous avez retiré du loyer de la ville pour Mme Lemay.

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,33

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 22 octobre, 1934

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
Ville

Messieurs:-

Vous trouverez ci-dessous l'état de compte du mois d'octobre courant:

Remises de chèques

9 octobre:-		Atlantic Grocery (loyer d'octobre)	$100.00
15	"	Montreal L.Heat & Power (loyer d'octobre)	150.00
22	"	Dame E.Lemay (Chèque de M.Maurice Julien)	20.00
22	"	Lesser's (loyer d'octobre)	75.00
			$345.00

Vous trouverez sous pli deux chèques, datés du 22 et du 29 octobre courant, au montant de $37.50 chacun, en paiement du loyer de M.Lesser.

Sous pli également mon chèque de $20.00, montant collecté de Mme Lemay. Auriez-vous l'obligeance de m'envoyer un état de compte au sujet du loyer de Mme Lemay. Elle prétend que vous avez retiré du loyer de la ville.

Voulez-vous avoir l'obligeance de m'informer si M.Lafontaine, votre locataire de la rue Saint-Hubert, a laissé le logis. S'il est parti et si vous avez l'intention que je m'occupe de la location de votre logement, vous pourriez peut-être m'envoyer la clef par M.Viau.

Les frais d'administration pour le mois courant s'élèvent à $24.15.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

TELEPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST

D-1,34

MONTREAL, 25 octobre 19 34

M LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,

DOIT A **JULIEN & JULIEN**
AVOCATS

1934

10 octobre Mise en demeure de quitter les lieux à M.Adélatd Lafontaine, 3986 rue Saint-Hubert, suivant l'article 1089 du Code civil.

Honoraires et frais de signification- $5.00

Archives de la Ville de Montréal

D-1,35

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 30 novembre, 1934

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez ci-dessous l'état de compte du mois de novembre courant:

Remises de chèques:-

9 Novembre	Atlantic Grocery (loyer de novembre)	$	100.00
17 ""	Montreal, L.Heat & Power, do		150.00
30 ""	Dame E.Lemay(Chèque de M.Maurice Julien)		10.58
		$	260.58

Il reste dû par Mme Lemay une balance de $7.12 sur loyer de novembre. Les deux dernières semaines Mme Lemay n'a pas fait les versements qu'elle s'était engagée de faire. Veuillez donc m'informer si vous avez reçu un chèque de la Ville qui compenserait cette balance de loyer.

Demain j'ai une entrevue avec le syndic au sujet de la faillite de Lesser et je vous mettrai au courant du résultat.

Les frais d'administration pour le mois de novembre courant s'élèvent à la somme de $18.24. Cette somme jointe à celle de $24.15 pour frais d'administration du mois d'octobre, forme un total de $42.39.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

dr 1081
10/12/34

P-1,36

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 12 décembre, 1934

M.Henri Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Cher Monsieur:-

J'ai le plaisir de vous mettre sous ce pli mon chèque au montant de $107.72, balance du loyer au 1er décembre courant, payée par la faillite Lesser.

Le magasin Vogue Enrg., continuera probablement le bail de votre locataire Lesser. Aussitôt que cette question sera réglée, le nouveau locataire doit nous faire tenir son chèque pour $75.00, loyer de décembre.

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,37

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 31 décembre, 1934

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez ci-dessous l'état de compte du mois de décembre courant:

Remises de chèques:-

7 décembre		Atlantic Grocery (loyer de décembre)	$100.00
13	""	Lesser's (au 1er décembre)	107.72
17	""	Montreal L.H.& Power (loyer de déc.)	150.00
31	""	Dame E.Lemay ($0.12cts balance novembre et $3.00 a/c loyer décembre)	3.12
31	""	Le Magasin Vogue Inc., (décembre)	75.00
			$435.84

Sous pli le chèque du Magasin Vogue Inc., au montant de $75,00, et le mien Re Mme Lemay, pour $3.12.

Si la Commission du Chômage paie à la Succession $7.00 pour le mois de novembre et $7.00 pour le mois de décembre, Mme Lemay devra encore une somme de $5.00 sur le mois de décembre.

C'est un Monsieur Laufer qui fait affaires sous le nom de Le Magasin Vogue Inc., Il a acheté le fonds de commerce de Lesser's et doit continuer le bail de ce dernier.

Les frais d'administration pour le mois de décembre courant, s'élèvent à la somme de $30.50.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et mes voeux de bonne et heureuse année.

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1.38

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 28 janvier, 1935

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez ci-dessous l'état de compte du mois de janvier courant:-

Remises de chèques:-

7	janvier	Atlantic Grocery (loyer de janvier)		$100.00
23	"	Montreal L.H.& Power	do	150.00
28	"	Magasin Vogue Inc.,	do	75.00
28	"	Mme E.Lemay		6.00
				$331.00

Sous pli le chèque du Magasin Vogue Inc., (Laufer) au montant de $75.00, et le mien Re Mme Lemay pour $6.00.

Si la Commission du Chômage paie à la Succession Hébert $7.50 pour le mois de décembre, comme elle l'a fait pour le mois de novembre, Mme Lemay se trouve avoir payé le mois de décembre au complet et avoir donné un acompte de $1.50 sur janvier.

Les frais d'administration pour le mois de janvier courant, s'élèvent à la somme de $23.17.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire,

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1.39

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 28 février, 1935

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois de février courant:

Remises de chèques:-

5 février	Montreal Light Heat & Power	(Loyer février)	$150.00
6 ""	Atlantic Grocery	"	100.00
25 ""	Magasin Vogue Inc.,	(Laufer) "	75.00
28 ""	Mme E.Lemay,	(Chèque Maurice Julien)	4.00
			$329.00

Sous pli mon chèque au montant de $4.00, loyer dû par Mme Lemay.

Si la Succession Hébert reçoit de la Commission du Chômage la somme de $7.50 tous les mois, pour Mme Lemay, cette dernière se trouve à avoir payé en acompte $5.50 sur le loyer de janvier.

Les frais d'administration pour le mois de février courant, s'élèvent à la somme de $23.03.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,40

G.Saint Jean,Notaire,
424 rue Beaubien,est,
Montréal,
DOllard 1272

Montréal 18 mars 1935.

M.Henri Hébert,
1238 rue Labelle,
Montréal.

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus le bail signé par vous et M. Laufer.

Auriez-vous l'obligeance de faire signer Madame Hébert et me retourner ledit bail.

Vous remerciant d'avance,je demeure,

Bien à vous,

G. Saint Jean

Archives de la Ville de Montréal

D-1,41

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 19 mars, 1935

M.Henri Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Cher Monsieur:-

Veuillez trouver, sous pli, le chèque de M. S.Laufer, en paiement du loyer de mars courant, pour le magasin portant le No.1827 de l'avenue Mont-Royal Est.

Les frais d'administration pour le mois de février s'élèvent à la somme de $23.03. Ces frais ne m'ont pas été payés.

Veuillez me croire,

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,42

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 25 mars, 1935

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois de mars courant:

Remises de chèques:-

4 mars	M.L.Heat & Power (loyer de mars)	$150.00
11 "	Atlantic Grocery Store do	100.00
23 "	M.Laufer do	75.00
25 "	Dame E.Lemay (chèque de Maurice Julien)	5.00
		$330.00

Sous pli mon chèque au montant de $5.00, loyer collecté de Mme Lemay. Si la Commission du chômage vous paie toujours la somme de $7.50 par mois pour le loyer de Mme Lemay cette dernière se trouve, cette fois-ci, avoir payé $2.00 la balance du loyer de janvier et $3.00 en acompte sur le loyer de février.

J'ai dû annoncer dans le journal "The Star", que le magasin occupé par Atlantic Grocery, 1843 Ave Mont-Royal Est, était à louer. Ces annonces ont paru les 11, 12 et 13 mars courant et le coût de ces annonces s'est élevé à la somme de $1.80. En y ajoutant 7% du montant des loyers collectés, nous avons les frais d'administration qui s'élèvent à la somme de $24.90.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,43

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84. RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 9 avril, 1935

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez sous pli le chèque de Atlantic Grocery Store, en paiement du loyer du mois courant.

J'ai reçu votre lettre du 5 avril. Je vous remercie de votre chèque; et, à votre demande, mes frais d'administration à l'avenir seront de 5% au lieu de 7%.

Veuillez me croire,

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,44

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 17 avril, 1935

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez, ci-dessous, l'état de compte du mois d'avril courant:-

REMISES DE CHEQUES:-

9 avril	Atlantic Grocery Store (loyer d'avril)	$100.00
12 ""	M.L.Heat & Power (loyer d'avril)	150.00
17 ""	M.Laufer, (loyer d'avril)	75.00
		$325.00

Les frais d'administration pour le mois d'avril courant, s'élèvent à la somme de $16.25, savoir 5% du montant des loyers collectés.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

325
5
16.25

du 10910
22 [illegible]

Archives de la Ville de Montréal

D-1,45

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 11 juin, 1935

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Le magasin loué à Montreal Light Heat & Power est vide depuis le 1er mai dernier. Ils sont cependant responsables du loyer à $150.00 par mois jusqu'au 1er mai 1937.

M.Whatley, le secrétaire de la M.L.H.& Power m'écrit me soumettant un sous-locataire. Je vous mets sous pli la lettre qu'il m'adresse. Vous voudrez bien me dire la réponse que je devrai donner à la M.L.H.& Power et me retourner en même temps cette lettre.

Je vous inclus le chèque de Atlantic Grocery Store, au montant de $90.00, loyer du mois de juin.

Veuillez me croire, Messieurs,

Votre bien dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,45 bis

A-89 CABLE ADDRESS "POWERCO"

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONSOLIDATED

OPERATING

THE MONTREAL LIGHT HEAT & POWER CO. THE CEDARS RAPIDS MANUFACTURING & POWER CO. THE ROYAL ELECTRIC CO.
THE MONTREAL GAS CO. STANDARD LIGHT & POWER CO. PROVINCIAL LIGHT, HEAT & POWER CO.
THE LACHINE RAPIDS HYDRAULIC & LAND CO., ETC.

MONTREAL June 7th, 1935.

Mr. M. Julien,
Administrator Estate Philippe Hebert,
84 Notre Dame Street West,
MONTREAL, Que.

Dear Sir:- re: PREMISES 1829 MOUNT ROYAL AVENUE EAST

Referring to conversations our Mr. St. Jean, Manager of Merchandising Department, has had with you respecting subletting of the above premises, this is to advise that J. Golden & Company operating men's clothing store, are prepared to take over the premises as of July 1st next.

We find on referring to the lease for the premises that there is a condition that we cannot cede our rights in all or in part and the purpose of this notification is to let you know that the premises are being merely sublet and we will continue to be responsible as heretofore for the amount of rental stated in the lease.

Kindly acknowledge.

Yours truly,

G.R.Whatley,
SECRETARY

GRW/WEJ.

Archives de la Ville de Montréal

D-1,46

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 20 juin, 1935

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Vous trouverez sous pli le chèque de M. S.Laufer (Le Magasin Vogue Inc.) au montant de $75.00, pour loyer du mois courant.

Ci-dessous l'état de compte du mois de juin courant:

REMISES DE CHEQUES:-

4 juin	M.L.Heat & Power (loyer de juin)	$150.00
11 "	Atlantic Grocery Store (loyer de juin)	90.00
20 "	Le Magasin Vogue Inc., (loyer de juin)	75.00
		$315.00

Les frais d'administration pour le mois courant s'élèvent à la somme de $17.00. Ceux du mois de mai s'élevaient également à la somme de $17.00, le tout formant un total de $34.00.

Dès les premiers jours de juin j'ai téléphoné deux ou trois fois à M.Laufer lui demandant de nous faire tenir son chèque pour le mois de juin. Le 11 juin je lui ai écrit à cet effet. Ma lettre étant restée sans réponse, le 19 je lui ai envoyé une lettre d'avocat. M.Laufer est venu payer son loyer à mon bureau aujourd'hui et il me dit qu'il a pris arrangement avec vous et qu'il est maintenant convenu que le loyer sera payable le 20 de chaque mois. Auriez-vous l'obligeance de me dire si cette information est exacte.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

P-1,47

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 7 septembre, 1935

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Veuillez trouver sous ce pli le chèque de M.Laufer (Le Magasin Vogue Inc.,) au montant de $75.00, représentant le loyer du mois de septembre courant.

Tel que convenu,ce chèque est daté du 16 septembre.

Votre dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,48

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

MONTRÉAL, 10 janvier, 1936

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois de janvier courant:-

Remises de chèques:-

7 janvier:-	Mme Lecker (loyer de janvier $75.00, plus $60.00 surplus de loyer pour les années 1936 et 1937)		$ 135.00
10 ""	M.L.H.& Power (loyer de janvier)		150.00
10 ""	Atlantic Grocery Store, (loyer de janvier)		90.00
			$375.00

Durant le temps que j'ai été retenu à la maison par maladie, Atlantic Grocery a appelé au bureau pour faire réparer un tuyau qui coulait. Comme la chose était urgente, mon père a demandé à son plombier M.Bastien, de la rue Papineau, de se rendre immédiatement sur les lieux et de faire la réparation. Le compte s'élève à la somme de $1.71.

Les frais d'administration pour le mois de janvier courant s'élèvent à la somme de $18.75 plus le compte du plombier $1.71, formant un total de $20.46. Ce montant joint à la somme de $71.00, frais d'administration des mois de septembre, octobre, novembre et décembre, forme un grand total de $91.46.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,49

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL. 7 mars, 1936

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois de mars courant:-

Remises de chèques:-

24 février	M.L.H.& Power (loyer de mars)	$ 150.00
7 mars	Mme Lecker (loyer de mars)	75.00
7 "	Atlantic Grocery Store (loyer demars)	90.00
		$ 315.00

Les frais d'administration pour le mois de mars courant s'élèvent à la somme de $17.00. Ce montant joint à la somme de $58.46, balance sur frais d'administration des mois de novembre, décembre, 1935, janvier et février 1936, forme un grand total de $75.46.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,50

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 14 avril, 1936

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois d'avril courant:

Remises de chèques:-

2 avril	M.L.H. & Power (loyer d'avril)	$ 150.00
8 ""	Mme Lecker ""	75.00
14 ""	Atlantic Grocery Store"	90.00
		$ 315.00

Les frais d'administration pour le mois d'avril courant s'élèvent à la somme de $17.00. Ce montant joint à la somme de $75.46, balance sur frais d'administration des mois de novembre, décembre 1935, janvier, février et mars 1936, forme un grand total de $92.46.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,51

TELEPHONE: LANCASTER 5281 84, RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL, 1er mai 19 36

M La Succession Philippe Hébert
1238 rue Labelle

DOIT A **JULIEN & JULIEN**
AVOCATS

Frais Re Succession Philippe Hébert
v. Mlle Tardif - - - - - - - - - - - - $42.35

Une remise obligera,

Vos dévoués,

JULIEN & JULIEN,

Par J. J.

Archives de la Ville de Montréal

D-1,52

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 11 mai, 1936

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois de mai courant:

Remises de chèques:-

20 avril	M.L.H.& Power (loyer de mai)	$ 150.00
7 mai	Mme Lecker, " "	75.00
11 mai	Atlantic Grocery Store, loyer de mai	90.00
		$ 315.00

Les frais d'administration pour le mois de mai courant s'élèvent à la somme de $17.00. Ce montant joint à $52.46, balance sur frais d'administration des mois de janvier, février, mars et avril, forme un grand total de $69.46.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,53

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5261

MONTRÉAL. 10 juillet, 1936

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois de juillet courant:

REMISES DE CHEQUES:-

25 juin	M.L.H.& Power (loyer de juillet)	$	150.00
10 Juillet	Atlantic Grocery Store (loyer de juillet)		90.00
10 ""	Mme Lecker (loyer de juillet)		75.00
			$315.00

Les frais d'administration pour le mois de juillet courant s'élèvent à la somme de $17.00. Ce montant joint à $86.46, balance sur frais d'administration des mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin, forme un grand total de $103.46.

Veuillez agréer mes meilleures salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,54

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL. 18 août, 1936

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois d'août courant:

REMISES DE CHEQUES:-

29 juillet	M.L.H. & Power (loyer d'août)	$150.00
17 août	Atlantic Grocery Store(loyer d'août)	90.00
18 "	Mme Lecker (loyer d'août)	75.00
		$315.00

Les frais d'administration pour le mois d'août courant s'élèvent à la somme de $17.00. Ce montant joint à $103.46, balance sur frais d'administration des mois de janvier à juin inclusivement, forme un grand total de $120.46.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien,

Par J. J.

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,55

TELEPHONE: LANCASTER 5281 84, RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL, 2 septembre 19 36

M La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle

DOIT A **JULIEN & JULIEN**
AVOCATS

Frais Re Succession Philippe Hébert
v. Mlle Tardif - - - - - - - - - - - - $ 42.35

Vous serait-il possible de nous faire tenir un chèque en règlement de cette affaire qui est en souffrance depuis au-delà d'un an.
En ce faisant, vous obligerez grandement

Vos tout dévoués,

JULIEN & JULIEN,

Par Maurice Julien

Archives de la Ville de Montréal

D-1,56

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 12 septembre, 1936

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois de septembre courant:

REMISES DE CHEQUES:-

11 septembre		Atlantic Grocery Store (loyer de septembre)	$ 90.00
12	"	Mme Lecker, loyer de septembre	75.00
12	"	M.L.H. & Power, loyer de septembre	150.00
			$315.00

Les frais d'administration pour le mois de septembre courant s'élèvent à la somme de $17.00. Ce montant joint à $120.46, balance sur frais d'administration des mois de janvier à août inclusivement, forme un grand total de $137.46.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-1,57

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL. 16 octobre, 1936

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois d'octobre courant:-

Remises de chèques:-

Octobre		Atlantic Grocery Store (loyer d'octobre)	$ 90.00
	"	Mme Lecker, loyer d'octobre	75.00
16	"	M.L.H. & Power, loyer d'octobre	150.00
			$315.00

Les frais d'administration pour le mois d'octobre courant s'élèvent à la somme de $17.00. Ce montant joint à $137.46, balance sur frais d'administration des mois de janvier à septembre inclusivement, forme un grand total de $154.46.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V.

P.S. Nous accusons réception de votre chèque au montant de $43.00, en règlement de nos frais dans l'affaire Tardif. Nous vous remercions bien cordialement.

Maurice Julien

Archives de la Ville de Montréal

D-1,58

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL. 24 novembre, 1936

LA SUCCESSION PHILIPPE HEBERT,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois de novembre courant:-

Remises de chèques:-

9 novembre	Atlantic Grocery Store (loyer de novembre)	$ 90.00
13 ""	Mme Lecker, loyer de novembre	75.00
24 ""	M.L.H. & Power, loyer de novembre	150.00
		$315.00

Les frais d'administration pour le mois de novembre courant s'élèvent à la somme de $17.00. Ce montant, joint à $154.46, balance sur frais d'administration des mois de janvier à octobre inclusivement, forme un grand total de $171.46.

Veuillez agréer mes meilleures salutations, et me croire,

Votre tout dévoué,

Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D·1,59

JULIEN & JULIEN
AVOCATS
J. A. JULIEN, C. R.
MAURICE JULIEN

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
IMMEUBLE "DULUTH"

TÉLÉPHONE: LANCASTER 5281

MONTRÉAL, 23 juillet, 1937

La Succession Philippe Hébert,
1238 rue Labelle,
VILLE

Messieurs:-

Ci-dessous l'état de compte du mois de juillet courant:-

Remises de chèques

Magasin Oscar, loyer de juillet	$125.00
Atlantic Grocery Store, ""	100.00
	$225.00

Les frais d'administration pour le mois de juillet courant s'élèvent à la somme de $11.25. Ce montant, joint à $202.11, balance sur frais d'administration des mois d'avril 1936 à juin 1937 inclusivement, forme un grand total de $213.36.

Vos dévoués,

JULIEN & JULIEN,

Par Maurice Julien

MJ/V

Archives de la Ville de Montréal

D-2-1

Outremont le 14 mars 1942

Messieurs mes beaux-frères !

Yvonne et moi avons relu votre catalogue deux fois avant de faire un choix.

Faute de précisions, nous avons tenu pour acquis que vous entendez répartir les livres de la bibliothèque paternelle entre les héritiers principaux, ne mettant en vente que les items laissés pour compte par tous les ayant-droits.

S'il en est ainsi, nous ne nous montrons peut-être pas trop exigeants, car on dénombre dans votre catalogue - sauf erreur - 705 ouvrages comprenant 959 volumes, et nous gagnons de ceux-là 141 ouvrages comprenant 200 volumes.

Yvonne m'a sommé de renoncer à tel roman de Walter Scott, afin de ne pas mutiler une collection qui, dans son estime, devrait aller aux enfants de Pauline. J'ai plus d'une fois suivi ses conseils lorsqu'elle m'a prié de me désister.

Par ailleurs, j'ai maintenu sur la liste des desiderata tel ou tel livre que vous-mêmes convoitez peut-être. Exemple : "le Journal des Goncourt", que Pauline aussi espère, s'il faut en croire ce que sa fille Monique vient de me dire. Autres exemples : le Dante et le Rabelais. Dans ces cas particuliers qui, nous l'espérons, ne seront pas trop nombreux vu la diversité de nos goûts, nous nous en rapportons à votre sens du "fair play".

Archives de la Ville de Montréal

Yvonne serait désolée de ne pas avoir "le Journal d'un baleinier" de Thierceleu, les notes de voyage de Mme Pfeiffer et d'autres ouvrages qui leur ont fait une impression profonde dans sa jeunesse (comme "Les derniers jours d'un philosophe" de Davy, ~~le Roman~~ les Lettres d'un curé de campagne, etc.) Pour ce qui est de la Bible de famille elle y tient surtout parce qu'elle la considère moins exposée à se perdre chez nous que partout ailleurs.

Pour ma part, avec le plein assentiment de ma tendre moitié qui est aujourd'hui et demeurera très probablement l'héritière du trésor qu'est ma bibliothèque, j'ai fait un choix d'oeuvres surtout classiques, donc même ennuyeuses, que vous ne me disputerez pas, j'ose l'espérer.

Un grand nombre des livres choisis, au dire d'Yvonne, proviennent du fonds Pagnuelo. S'il en est ainsi, je suis plus à mon aise pour vous les demander, car je m'efforce de forger un outil de travail pour les étudiants de demain.

Cela ne veut pas dire que ma femme et moi n'attachons aucune importance aux livres portant la signature de votre Père ou des dédicaces d'auteurs qu'il a connus. Malheureusement votre catalogue sommaire est muet sur ce point. Si cela vous est agréable, et si ma santé me le permet, je dresserai sous peu une liste spéciale où vous et "ces demoiselles Hébert" pourriez découvrir des raisons

Archives de la Ville de Montréal

de réclamer tel ou tel ouvrage pour des raisons purement sentimentales, abstraction faite du titre de l'oeuvre ou de sa valeur marchande.

J'ai commencé par souligner d'un trait rouge les numéros que nous aimerions posséder. Puisqu'il n'y a qu'un catalogue, qui doit passer de main à main, cette indication est déjà suffisante car elle ~~puisqu'elle~~ avertit tous les héritiers que Mme Yvonne, épouse de l'enragé bibliophile Léo, tique sur certains volumes. Une telle indication ne manquera pas d'impressionner Flore et ses enfants, voire même Pauline à qui nous laissons, du reste, un très large choix.

Mais quelque chose me dit que vous, les beaux-frères, serez plus durs à la détente, à cause de votre droit ..... d'ânesse! Peut-être vous cabrerez-vous devant certains désirs?

Pour vous faciliter l'épluchage, j'ai rédigé une réquisition comprenant tous les items qui constituent notre premier choix. Si vous usez du droit de refus nous pleurerons .... silencieusement.

Pour toutes fins pratiques, sans trop me soucier des règles de la Bibliothéconomie, j'ai classifié les livres désirés, très arbitrairement, sous les chefs suivants:

Classiques anciens et modernes.
Histoire (Canada excepté)
Biographie.
Sciences naturelles
Canadiana.
Divers, non classés.

Archives de la Ville de Montréal

Il va sans dire que je reconnais d'emblée, dame Yvonne comme étant la véritable propriétaire de tous les volumes qui pourraient nous échoir, étant donné qu'elle et moi sommes mariés sous le régime de la séparation des biens. Elle pourra donc, dans le testament qu'elle doit rédiger très prochainement, faire rétrocéder à sa famille du tout ou de la partie, à son gré.

En matière de livres j'ai évolué avec le temps et les épreuves subies depuis quelques années. Je n'ai plus qu'un seul désir : constituer un bloc homogène et assez riche pour correspondre à la conception que l'on doit se faire de la bibliothèque d'un "honnête homme" du vingtième siècle. J'espère que ce bloc ne s'effritera pas au lendemain de ma mort, mais s'il devait en être ainsi, vous pouvez être assurés que la plupart des livres ayant appartenu à votre père feront retour à sa famille.

Yvonne et moi n'avons eu, pour nous guider dans notre choix, que les indications succinctes du catalogue que vous avez fait rédiger d'urgence. Il se peut fort bien que tel volume, choisi par nous pour son texte, vous tienne tout particulièrement au cœur à cause de ses illustrations. Le cas échéant, vous n'aurez qu'à nous faire déchanter !

Voici tout sur les dictionnaires. Je les collectionne, comme vous savez, en vue d'aider ceux qui se servent de mal bibliothèque. Voilà pourquoi j'ai

Archives de la Ville de Montréal

marqué votre dictionnaire Beaujean en 28 volumes sans l'avoir vu et sans pleine connaître l'auteur et la valeur documentaire de son ouvrage. Ayant déjà un Larousse, avec ses suppléments, je n'ai pas songé à vous disputer l'encombrant de votre père. Le Beaujean, comme Yvonne me le fait observer, pourrait bien être plus encombrant que utile. Aussi en parlons-nous la demande sous toutes réserves.

Enfin, pour conclure, un mot sur la médaille de Gutenberg qui se trouve dans la petite vitrine du salon, rue Elm. Abstraction faite de sa valeur artistique, il est tout naturel qu'une bibliophile veuille la posséder. Je ne vous la mendierai point, cependant. Je vous offre, en échange, deux ou trois médailles signées par Roty, Chaplain ou autres maîtres de l'art.

Pour ce qui est des meubles, c'est Yvonne qui les choisit, sauf un qu'elle a en horreur. Je veux parler du fauteuil "Savonarole". Yvonne le trouve lugubre et sans doute a-t-elle raison. Je crois cependant qu'il ne serait pas mauvaise figure dans ma bibliothèque de livres anciens. Si nous le trouvons incongru, nous pourrons toujours, avec votre permission, le mettre en vente au profit de la succession.

Et voilà! Ci-joint vous trouverez la liste de desiderata. J'espère qu'il n'y aura pas trop de conflits entre nos désirs et les vôtres!

Léo

Archives de la Ville de Montréal